

## Compte rendu Conseil Municipal du 28 mai 2020

Les 15 conseillers municipaux élus lors du scrutin du 15 mars 2020 se sont réunis pour notamment procéder à l'installation du Conseil Municipal, élire le Maire et les Adjoints.

Pour satisfaire aux exigences des mesures de lutte contre le COVID 19 et sous le contrôle de Mme La Sous-Préfète de NYONS, les Conseillers se sont réunis dans la salle Jean Ferrat pour pouvoir respecter la règle de distanciation social, tous étaient dotés d'un masque et d'un stylo personnel. Les débats étaient ouverts au public.

A l'appel de leur nom par le Conseiller doyen d'âge et Maire sortant Jean-Pierre LAVAL, il a été procédé à l'installation du 1<sup>er</sup> conseil municipal de la mandature du 15 mars 2020, les 15 élus étaient présents.

### **ELECTION DU MAIRE :**

Sous la présidence du doyen d'âge J.P LAVAL, il a été demandé s'il y avait des candidats à la fonction de Maire de la Commune de LES TOURRETTES. Un seul conseiller a fait acte de candidature : Pierre BRAYSSE ancien 1<sup>er</sup> Adjoint.

Il a été procédé au vote à bulletin secret et le dépouillement a été accompli sous le contrôle des 2 assesseurs ROTH Francis et BONNIFACY Sonia. Le résultat du dépouillement donne Pierre BRAYSSE 15 voix, le doyen d'âge le proclame Maire élu par 15 voix donc à l'unanimité. Il le félicite et lui cède la parole puisque désormais c'est à lui que revient de conduire les débats, après lui avoir remis l'écharpe tricolore symbole Républicain de la fonction.

### **ELECTION DES ADJOINTS :**

Le Maire propose de limiter à 2 le nombre d'adjoints pour plus réactivité et d'efficacité dans le travail au quotidien, c'est la réponse qu'il a fait à Esther GALLOPIN qui demande pourquoi 2 et pas 4 adjoints.

Le Maire demande s'il y a des listes de candidats ; une seule liste conduite par Mireille VELU se manifeste. Il est procédé au vote à bulletins secrets et sous le contrôle des assesseurs Mme BONNIFACY et M.ROTH le dépouillement donne le résultat suivant :

Liste Mireille VELU 15 voix donc élue à l'unanimité – sont donc adjoints :

Mireille VELU 1<sup>ere</sup> Adjointe

Jean-Pierre LAVAL : 2<sup>ieme</sup> Adjoint

### **DELEGATION GENERALE DE FONCTIONNEMENT AU MAIRE :**

Pour éviter une mobilisation permanente du Conseil Municipal, il est proposé de donner au Maire une délégation générale telle qu'elle est prévue et encadrée par

l'article L 2122-22. Soumis au vote, cette délégation générale de fonctionnement est attribuée aux Maire à l'unanimité des membres du conseil municipal.

### **COMMISSION DES FINANCES :**

Le Maire Pierre BRAYSSE expose que pour préparer le budget gérer les marchés et traiter tous ce qui concerne les finances, il est nécessaire de créer une commission finances et il propose de nommer :

BRAYSSE Pierre, VELU Mireille, LAVAL Jean-Pierre, ANTIGNY Emmanuelle , BONNIFACY Sonia et MERCIER Félix. Le Conseil approuve ce choix à l'unanimité.

### **INDEMNITES DES ELUS :**

Jean-Pierre LAVAL Adjoint précise au conseil municipal que les indemnités du Maire et des Adjointes sont prévues par la Loi qui stipule que le Maire peut sans qu'il soit besoin de délibérer obtenir le montant maximum de l'indice brut (soit 51.6% de l'indice).

Le Maire ainsi que les 2 adjoints, pour ne pas obérer le budget de la commune ont décidé de ne recevoir qu'une partie seulement de ce qui est prévu et de se limiter à 30 % de l'indice pour l'indemnité du Maire et 16.5 % pour les Adjointes. Les 4 conseillers délégués percevront ce qui est prévu par la Loi c'est-à-dire 6% de l'indice. Monsieur MERCIER fait observer que les taux ne correspondent pas à ceux du statut de l'élu. Il lui est répondu que le document n'est pas à jour une nouvelle version sera communiquée.

### **VOTE DU TAUX COMMUNAL DES TAXES FONCIERES BATIES ET NON BATIES**

Monsieur le Maire fait un bref historique des ressources financières de la commune en indiquant notamment que la dotation de l'Etat diminue d'année en année. Il propose néanmoins pour ne pas alourdir plus les impôts des Tourrettois de ne pas modifier les 2 taux actuels.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux pour la part communale et de les maintenir à 11.81% pour le TFB et 59.88 % pour la TFNB.

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Le maire indique qu'à chaque renouvellement de conseil municipal, il convient de renouveler également les membres de la commission communale des impôts directs dont le rôle est d'examiner les modifications des bases d'imposition générées après travaux par les particuliers. Son rôle est également de redresser des déclarations incomplètes, inexactes, voire omises. Dans les communes de moins de 2000 habitants la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants ; la composition est soumise à l'accord du responsable des impôts de Montélimar. Le Maire propose une liste de 24 noms.

Le conseil municipal a accepté la composition de la CCID tel que le Maire l'a présentée.

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Pour gérer les marchés public au-delà d'une somme plancher la commune doit constituer une commission d'appel d'offre qui est chargée de choisir les entreprises

qui soumissionneront pour réaliser les travaux importants envisagés par la commune. La commission propose, mais c'est le conseil municipal qui in fine choisit l'entreprise et autorise le maire à signer le contrat de marché public.

Pierre BRAYSSE suggère de nommer :

Mme BONNIFACY Sonia

M.SILVE Jean-Sébastien

M.FARGIER Lionel

Suppléants :

M.LAVAL Jean-Pierre

M.ROTH Francis

Mme GALLOPIN Esther

M.MERCIER Félix.

Le Conseil accpete la proposition du Maire à l'unanimité.

### **DELEGUES AU SIEDR**

Pierre BRAYSSE et Mireille VELU sont proposés pour siéger et représenter la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme Rhône.

Le Conseil a accepté cette proposition à l'unanimité.

### **DELEGUES AU SDED**

Le Maire propose de représenter la commune avec Madame VELU pour participer à l'élection des délégués qui siègeront au Syndicat Départemental des Energies de la DROME (SDED).

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

### **ELECTION SENATORIALES**

Sauf imprévu lié à la crise sanitaire du COVID 19 les Sénateurs sont renouvelables (pour partie) en septembre prochain. La commune doit désigner 3 électeurs pris parmi les membres du conseil municipal. A l'unanimité le conseil municipal désigne 3 « grands électeurs » pour la commune de LES TOURETTES :

- Pierre BRAYSSE Maire
- Mireille VELU 1<sup>ière</sup> Adjointe
- Jean-Pierre LAVAL 2ieme Adjoint

### **DESIGNATION DE REPRESENTANT A LA CLI**

Le Maire indique que le conseil municipal doit désigner un représentant de la commune à la CLI, ce représentant doit être pris parmi les conseillers, il propose :

- Emmanuel DUMAS
- Francis ROTH

Le conseil est favorable à ce choix.

### **MEMBRES DE LA COMMISSION PLU –AVAP**

Le Maire précise le rôle de la commission PLU et AVAP. PLU signifie Plan Local d'Urbanisme qui pour simplifier l'explication a un rôle majeur sur le territoire

communal puisque c'est le PLU qui règlemente tout ce qui touche à la construction immobilière.

L'AVAP qui signifie Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est une servitude qui s'impose aux constructions immobilières situées dans son aire de compétence.

Le renouvellement du conseil du 15 mars 2020 impose de renouveler les membres de ces 2 commissions. Le Maire a sollicité les conseillers et propose de nommer :

- Pierre BRAYSSSE
- Mirielle VELU
- Sonia BONNIFACY

Accepté à l'unanimité par le Conseil.

### **MODIFICATION DE LOYER COMMERCIAL**

En raison de difficultés financières dues à son installation et de l'incivisme dont il est victime, le locataire BOUIX Traiteur-Charcutier ne parvient pas à faire face au loyer qu'il doit à la commune.

Le Maire considérant ces difficultés et le fait que le loyer actuel de 600 € mensuels est sans doute un peu trop cher, propose de le réduire à 400 €. Le conseil municipal accepte la réduction du loyer et demande la rédaction d'un avenant pour matérialiser cette baisse à 400 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Considérant qu'ils ont déjà beaucoup de missions et de mandats à accomplir et qu'ils ne souhaitent pas participer au conseil communautaire en qualité de conseiller communautaire et suppléant un courrier recommandé dans ce sens a été adressé à la Sous-Préfecture de Nyons, c'est donc Jean-Pierre LAVAL troisième sur la liste qui devient de droit conseil communautaire de l'agglomération de MONTELMAR et Emmanuelle ANTIGNY (4ième sur la liste) sera sa suppléante.

Pierre BRAYSSSE Maire demande à ce que les conseillers participent assiduellement autant que faire se peut au conseil municipal et en cas d'impossibilité de siéger, de bien vouloir établir une procuration au profit d'un membre de leur choix pour voter les délibérations

Le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu un exemplaire de la charte de l'Elu dans laquelle figure les droits et obligations de chacun.

Le Maire indique qu'il a souscrit une assurance responsabilité qui comme sa responsabilité civile dans l'exercice de son mandat de Maire et qui couvre également les Adjointes qui ont délégation. Sont couverts également les conseillers délégués (ceci doit être vérifié avec le contrat)

Le Maire demande si quelqu'un veut prendre la parole, personne ne se manifestant, il lève la séance à 22 heures.

Le Secrétaire de séance  
Jean-Pierre LAVAL

Le Maire  
Pierre BRAYSSSE